

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 19/10/2021

Heure de début de séance : 18h15

Heure de fin de séance : 19h20

Président de séance	Monsieur Aziz LAÏB	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	Mme VIDAL-BERNARD Estelle	Représentant des parents d'élèves

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 17 présents

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du CA du 1^{er} juillet 2021
3. Points de gestion :
 - Contrats et conventions
 - DBM pour vote
 - DBM pour information
4. Présentation du projet d'évaluation
5. Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme VIDAL-BERNARD Estelle, représentante des parents d'élèves, est proposée secrétaire de séance.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
17	17	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV DU CA PRECEDENT

Monsieur LAÏB, le Proviseur, soumet le procès-verbal du CA du 01/07/2021.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
16	15	0	1

Le procès-verbal est adopté.

3. POINTS DE GESTION

Madame FURODET, l'Adjoint-gestionnaire, présente les points de gestion :

Présentation de la convention d'Intervention culturelle avec la Compagnie Les Herbes Folles sur le thème du Flamenco dans le cadre des activités danse. Le coût des interventions est fixé à 690.00 €.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
16	16	0	0

La convention est adoptée à l'unanimité.

Présentation de la convention d'Intervention culturelle avec l'association « La Veilleuse » dans le cadre du projet « Filmer la Danse à la manière de Preljocaj ». Le coût des interventions est fixé à 200.00 €.

Membres présents : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

Présentation de la convention d'Intervention culturelle avec M GABARD Mathieu dans le cadre du projet « Poèmes chorégraphiques ». Le coût des interventions est fixé à 506.20 €.

Membres présents : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

Présentation de la convention d'Intervention culturelle avec Pierre TERDJMAN, dans le cadre du projet Occit'avenir Photojournalisme. Cette convention annule et remplace celle du 27/02/2020 en raison du report de cette résidence d'artiste suite à la pandémie de COVID-19. Le coût des interventions est fixé à 2 900.00 €.

En réponse à la question d'un représentant des enseignants, les demandes de résidences d'artiste dans le cadre des projets Occit'avenir sont toujours en attente de l'arbitrage de la Région Occitanie.

Membres présents : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

Présentation de la convention de groupement de commandes avec l'EPLFPA de Perpignan-Roussillon pour l'achat mutualisé de denrées alimentaires.

Membres présents : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

Présentation du Contrat de Service avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, pour la redevance ordures ménagères 2021. Le coût de cette redevance sera de 5 070.00 €.

Membres présents : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le contrat est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'abonnement téléphonique Free Mobile à 2.00 € / mois pour la vie scolaire dans le cadre de la surveillance des internes hébergés au Lycée Louise Michel.

Membres présents : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

L'abonnement est adopté à l'unanimité.

Présentation de la DBM pour vote n°8 de prélèvement sur fonds de roulement de 8 000.00 € sur le SRH ce qui représente une semaine de provision (marge de sécurité pour finir l'année, en cas de non-utilisation, ce prélèvement retombera dans le fonds de roulement au moment du compte financier). Le fonds de roulement est confortable (58,6 jours d'autonomie).

En réponse à la question d'un représentant des personnels enseignants, Mme FURODET indique que le nombre d'inscrits en demi-pension est en hausse et que le nombre d'internes n'est pas en si forte diminution que ce qui avait été prévu au moment de l'élaboration du budget, malgré l'hébergement déplacé des garçons au Lycée Louise Michel en raison des travaux de restructuration.

Membres présents : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le prélèvement est adopté à l'unanimité.

Présentation pour information des DBM 6 et 7.

Ouverture d'une ligne budgétaire de subvention de la Région pour le financement du transport quotidien des élèves garçons au Lycée Louise Michel. Cette subvention est inscrite sur la convention tripartite que le Lycée a signé avec la Région Occitanie mais nous restons dans l'attente d'une notification écrite.

Ouverture de lignes budgétaires de subvention sur le Fonds Commun des Services d'Hébergement de la Région sollicités par le Lycée pour les réparations en cuisine. Actuellement la région ne subventionne plus la main d'œuvre et les frais de déplacement des entreprises mais uniquement la partie matérielle.

Les autres lignes correspondent à des réajustements de crédits de taxe d'apprentissage suite à des achats réalisés sur le service OPC « investissements ».

4. PRESENTATION DU PROJET D'EVALUATION

Présentation du déroulé par M. LAÏB, le Proviseur :

Les modalités des épreuves du baccalauréat ont été modifiées fin juillet 2021. Les épreuves communes, prévues précédemment, disparaissent et le contrôle continu va prendre une place importante : 60% de la note acquise en examen terminal et 40% de la note en contrôle continu. 40% c'est une proportion conséquente.

Aussi, il y avait la nécessité d'harmoniser, de coordonner par souci d'équité entre les élèves, sur la façon d'évaluer les élèves. Deux demi-journées ont été banalisées afin que les équipes « enseignants » puissent se concerter et dialoguer autour de ces questions. Pour ce qui concerne le lycée Docteur Lacroix, il y a eu dans un premier temps un Conseil Pédagogique, puis 2 Conseils d'Enseignement. Puis un nouveau Conseil Pédagogique a travaillé sur la base d'une présynthèse élaborée par la direction et l'inspectrice pédagogique régionale référente (Marion Rilhac). La synthèse finale validée en Conseil Pédagogique est présentée à ce Conseil d'Administration pour information.

Monsieur le Proviseur salue le travail de qualité effectué par la centaine d'enseignants, qui permet une présentation des dispositions communes de l'ensemble de l'établissement. Elle sera déclinée par discipline, dans un deuxième temps, via des annexes mais pas en contradiction avec les dispositions communes.

M.WAGENER, représentant des personnels enseignants, rappelle le contexte d'urgence et les multiples changements effectués depuis 3 ans sur les épreuves du BAC, en rappelant l'historique de cet examen. Il indique que le corps enseignant souhaite garder une épreuve finale et nationale du BAC. Actuellement, il doit s'adapter aux multiples changements.

Mme DAVID, Provisoire adjointe, effectue une lecture commentée du projet d'évaluation.

Lecture du document « projet d'évaluation du lycée Docteur Lacroix- Narbonne »

Questions en cours de lecture :

- a) Mme THOMAS, représentante des personnels enseignants, demande si ce document peut servir d'instrument de communication avec les élèves et les familles. M le Proviseur indique que c'est un support de communication pour les élèves et les parents.
- b) M. ALISTE, représentant des élèves, se pose la question de la dévalorisation du BAC. M. LAIB explique que le BAC a la même valeur et qu'il évolue. Les changements concernent aussi le supérieur via Parcoursup.

Mme THOMAS, représentante des personnels enseignants, précise que le BAC général n'a pas de valeur pour un emploi, mais pour la suite des études. M. NETZER, représentant des personnels enseignants, ajoute que les recruteurs, mais aussi Parcoursup, regardent les aptitudes transverses, les diversités des acquis, les engagements extérieurs.

- c) Mme DORSEMAINE, représentante des parents d'élèves, demande si les professeurs effectueront plus d'évaluations dans le cadre de cette réforme. M LAIB indique que chaque professeur a ses pratiques personnelles, la réforme n'appelle pas à plus d'évaluations. Chaque discipline a harmonisé les évaluations. Mme DORSEMAINE s'inquiète de la montée du stress à cause de ces évaluations constantes.

- d) M. WAGENER, représentant des personnels enseignants, précise que l'EMC rentre dans le contrôle continu car cette discipline était « oubliée ». Cette matière a peu d'heures, mais c'est une discipline à part entière. M. LAIB indique qu'elle fait partie intégrante de la construction citoyenne du lycéen.
- e) M. NETZER, représentant des personnels enseignants, ajoute que les élèves demandent de plus en plus si tel devoir ou leçon seront notés. Mme THOMAS, représentante des personnels enseignants, rappelle qu'il y a aussi des notes globales sur plusieurs épreuves orales, la notation s'effectue suivant l'avancée du cours. Les professeurs avertiront une semaine avant les évaluations à fort coefficient.
- f) Mme PERETTI, représentante des personnels enseignants s'interroge sur la périodicité des notes, bulletin. M. LAIB indique que nous restons sur des bulletins trimestriels ou semestriels selon le niveau. La fin du premier trimestre s'effectuera fin novembre et celle du premier semestre fin janvier.
- g) La règle sur l'absentéisme et la fraude (page 3) est indispensable dans le cadre de l'équité.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Proviseur indique qu'elles seront traitées au prochain CA, car nous sommes en CA extraordinaire, les questions sur l'inclusion seront abordées d'un point de vue réglementaire mais pas statistique en raison de la nature sensible de ces données.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

La secrétaire de séance

Le chef d'établissement

Estelle VIDAL-BERNARD



Aziz LAÏB